

Le gouvernement a défendu *in corpore* la réforme fiscale, afin de «défendre l'emploi»

# Le Conseil d'Etat fait bloc derrière la RFFA



RACHAD ARMANIOS

**Réforme fiscale** ► Le Conseil d'Etat *in corpore* a défendu mercredi la mise en œuvre cantonale de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), qui fixe à Genève un taux unique d'imposition du bénéfice des entreprises à 13,99% (notre édition de mercredi). «Ce dossier arrive, nous l'espérons, dans sa dernière ligne droite», a introduit le président du Conseil d'Etat, l'écologiste Antonio Hodgers.

La préservation de l'emploi est l'objectif central de la réforme, qui vise aussi, en préservant la substance économique, à conserver les prestations à la population, a-t-il poursuivi.

Son collègue Mauro Poggia (MCG) défend un taux «juste», qui permette de faire face à la concurrence du voisin vaudois (taux à 13,79%) sans franchir le «taux de tolérance» au-delà duquel les sociétés à statut se délocaliseront. «Genève compte 31 000 entreprises ordinaires et 'que' 1800 à statut, soit 5,8% d'entreprises qui génèrent 23% de la substance fiscale.» Elles ont accepté de payer 345 millions d'impôt supplémentaire, enchaîne la cheffe des Finances, Nathalie Fontanet (PLR). Elle évalue le risque en cas de non à une perte de 1 milliard de francs, due au départ de ces entreprises à statut mais aussi des sociétés ordinaires qui pourraient s'installer dans des cantons plus avantageux comme Vaud.

Anne Emery-Torracinta (PS) a vanté la mesure sociale compensatoire de quelque 20 millions prélevés sur la masse salariale pour financer 530 places de crèche. Thierry Apothéloz



Genève ne compte que 1800 entreprises à statut, soit 5,8% des entreprises du canton, qui génèrent 23% de la substance fiscale.

KEYSTONE

(PS), lui, se félicite des 186 millions pour les subsides d'assurance maladie, qui soulageront la classe moyenne. Quant aux communes, elles perdront moitié moins qu'avec le précédent projet de réforme RIE III. Le compromis politique trouvé au Grand Conseil a, par ailleurs, permis de se mettre d'accord sur le maintien de la taxe professionnelle communale – une concession importante de la droite.

## Prestations intactes

Serge Dal Busco (PDC) a tenu à rassurer les sceptiques quant au trou de 372 millions creusé dans le budget cantonal: il n'y aura pas de baisse de prestation puisque le frein au déficit sera levé durant huit ans. Surtout, selon Pierre Maudet (PLR), cette «réforme dynamique» incitera les entreprises à investir la substance fiscale économisée dans leurs outils de production. «L'argent sera réinjecté dans l'économie et, avec une imposition à 13,99% au lieu de 24,2%,

les sociétés ordinaires constitueront moins de réserves.»

En réalité, la perte fiscale sera de 232 millions (canton et communes) la première année et de 400 millions après cinq ans en raison d'un mécanisme fiscal introduit progressivement. Pour ne pas en arriver à ce chiffre, Nathalie Fontanet compte justement sur «l'effet dynamique» de la réforme fiscale qui «a été jugé crédible par la majorité de la commission fiscale».

Et pourquoi n'avoir pas lié autrement que politiquement la réforme fiscale et la hausse des subsides maladie? Ce n'était juridiquement pas possible car il n'y aurait pas eu unité de matière, répond le Conseil d'Etat, qui dit assumer le risque que l'un des volets du compromis soit accepté en votation et pas l'autre.

Quant à l'initiative de la gauche dite «zéro perte», «elle impliquerait un taux de 16%, une prémisses refusée par les sociétés à statut qui ne resteraient

pas à Genève, balaie M<sup>me</sup> Fontanet. Thierry Apothéloz, qui s'était engagé sur cette initiative comme candidat au Conseil d'Etat, nous confie que, en tant que magistrat, il se doit de soutenir la recherche d'un compromis. En outre, «l'élément essentiel de l'initiative – ne pas toucher aux prestations –, est respecté.»

## Chantage à la délocalisation

Vraiment? Genève pourra-t-il se relever de 400 millions de baisse d'impôt et 186 millions de dépenses supplémentaires, tout en gonflant sa dette? «Les études économiques montrent qu'un retour à meilleure fortune est réaliste d'ici trois à cinq ans. Et face au risque du départ des multinationales, le Conseil d'Etat a choisi de soutenir cette réforme.» La concurrence fiscale est-elle un projet socialiste? «RFFA n'est pas un projet socialiste, soyons clairs. Je regrette le cercle non vertueux défavorable au service public entretenu par certains

cantons, mais je ne suis pas majoritaire au Conseil d'Etat et nous ne le sommes pas au Grand Conseil. Il faut, dès lors, assumer de rechercher à limiter au maximum les dégâts.»

Ne faut-il pas, en outre, dire une bonne fois pour toute stop au chantage à la délocalisation? Pour M. Apothéloz, cette pression aura moins d'impact le jour où l'on instaurera un revenu de base, car alors, la société sera moins dépendante du travail, aujourd'hui crucial en termes économiques et humains.

Enfin, s'il a lâché l'initiative de la gauche pour limiter les primes maladie à 10% des revenus, c'est parce qu'il lui faudrait trouver dans le budget du social les 450 millions nécessaires qui deviendront 1 milliard dans dix ans. «Ces 450 millions seraient obligatoirement pris sur les prestations sociales existantes. Les 186 millions du contreprojet seront eux ajoutés au budget social existant. C'est un investissement social inédit depuis au moins trente ans!»